



Garde d'enfant obligatoire?

Par **lucila**, le **06/02/2009** à **10:16**

Bonjour... Mon ami a eu un enfant polyhandicapé d'une précédente union. Sa compagne a voulu la séparation. Durant 3 ans, la garde de l'enfant se faisait à l'amiable. Mon ami habitait dans un 20m carré donc il ne prenait l'enfant qu'1 week end sur 2 et partageait les vacances. En dehors de ces périodes, il récupérait l'enfant à la sortie de l'école 3 fois par semaine (le lundi, mercredi et vendredi), le gardait chez la maman jusqu'à 0h30 (heure où la maman finissait de travailler) et rentrait ensuite seul chez lui. Maintenant, il a un appartement de 65m carré, ils se sont mis d'accord pour une garde alternée (1 semaine l'un, 1 semaine l'autre) à l'amiable, mais la maman exige de pouvoir se "reposer" de ces 3 années de garde et dit avoir le droit d'imposer une garde unique de 3 mois à mon compagnon afin qu'elle puisse se reposer. A t'elle le droit de lui imposer cette garde? Peut-il refuser et accepter seulement la garde alternée?

Merci d'avance pour votre réponse...

Par **ardendu56**, le **08/02/2009** à **17:40**

"A t'elle le droit de lui imposer cette garde? Peut-il refuser et accepter seulement la garde alternée?"

C'est le jugement qui prime. Votre ex femme, ne peut vous imposer la garde sans passer par le JAF juge des affaires familiales. Le JAF tranchera dans l'intérêt de l'enfant, si vous ne pouvez vous entendre à l'amiable.

Bien à vous.